



DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DEAES, NIVEAU 3 RNCP)

Accompagnant Educatif et Social (AES)

Accompagnement personnalisé	Excellents résultats	+25 ans d'expérience	Accompagnement personnalisé
Formateurs qualifiés et expérimentés	2 rentrées par an	Accessible en apprentissage	Proximité transports

RNCP/RS

- Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social, niveau 3 (France compétences)
- Enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS) depuis le 04-11-2021 sous le numéro RNCP36004
- Certificateur de cette formation est le Ministère chargé de la solidarité.

PREREQUIS

Pas de prérequis.

MISSIONS

- Le titulaire du DEAES est un acteur clé du travail social, intervenant pour élaborer et mettre en œuvre un accompagnement adapté aux besoins, attentes et droits des personnes, tout en respectant leur consentement et leurs choix.
- Il crée une relation bienveillante et de proximité, soutient la personne dans les actes de la vie quotidienne, entretient son cadre de vie et favorise sa communication, qu'elle soit verbale ou non. Son action vise à préserver le bien-être physique et psychologique, de l'enfance à la fin de vie, et à maintenir ou réactiver le lien social.
- En institution ou à domicile, il agit dans le cadre des projets personnalisés et institutionnels, collabore avec les familles et les aidants, et assure la continuité de l'accompagnement par des observations et des transmissions régulières. Son intervention, ajustée en fonction des évolutions, incarne une expertise essentielle pour prévenir les ruptures et promouvoir l'autonomie.

Code RNCP

36004

Voies d'accès

- Cursus accessible entièrement ou par bloc de compétences
- Formation initiale (financement Région)
- Situation d'emploi ou en cours d'emploi hors secteur (OPCO)
- Apprentissage

Prochaines sessions

12 Mai 2025

Novembre 2025

Durée

Dans son intégralité, ce cursus de formation comporte un total de 1407h de formation sur 14 mois.

- 546h de formation théorique
- 21h consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2
- 840h de formation pratique (dont 140h à effectuer hors établissement employeur pour les apprenants salariés).

Renseignements

04 67 66 70 65

formation.montpellier@initiatives.asso.fr

Site internet





OBJECTIFS

Les compétences attendues en fin de formation sont les suivantes :

Le diplôme est structuré en 5 blocs de compétence :

1. Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
2. Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
3. Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
4. Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
5. Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

Le programme de formation permettant d'atteindre les objectifs est le suivant :

- Bloc de compétences 1 : 112 heures
- Bloc de compétences 2 : 91 heures
- Bloc de compétences 3 : 105 heures
- Bloc de compétences 4 : 147 heures
- Bloc de compétences 5 : 91 heures

ALLEGEMENT ET DISPENSES

Des allègements et/ou dispenses de formation sont possibles si vous êtes titulaire de l'un des diplômes suivants et après évaluation de l'organisme de formation du parcours du candidat. Voir « Annexe v du référentiel : Tableaux des passerelles : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation » :

[Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0202 du 31/08/2021 \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043221)

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour candidater à cette formation il est nécessaire de :

1. S'inscrire et participer à une réunion d'information collective en remplissant ce formulaire : <https://initiatives.asso.fr/formation/formation-aes-montpellier/#reunioninformation>

Ensuite il faut :

2. Compléter avec toutes les pièces justificatives le dossier de candidature téléchargeable ici : https://initiatives.asso.fr/wp-content/uploads/pdf/formation/admission/INITIATIVES_FORMATION_DOSSIER_CANDIDATURE_COMMUN.pdf
3. L'envoyer par email à formation.montpellier@initiatives.asso.fr ou le déposer à l'adresse suivante : INITIATIVES, 3 rue des Pins, 34000 MONTPELLIER
4. L'admission se fait sur étude du dossier complet suivi d'un entretien d'admission
5. Au terme des épreuves d'admission, après statut en commission, vous êtes informé(e) du résultat et invité(e) à vous inscrire



ALLEGEMENT / DISPENSES

Pas d'allègement ou de dispense de formation

TARIFS

Tarifs disponibles ici : <https://initiatives.asso.fr/formation/formation-aes-montpellier/#telechargerdocuments>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables ici : <https://initiatives.asso.fr/conditions-generales-de-vente/>

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

- **Elodie FONTAINE, référente de parcours**
- 04 67 66 70 65
- formation.montpellier@initiatives.asso.fr
- Formulaire de réclamation : <https://initiatives.asso.fr/formation/reclamation/>

METHODES MOBILISEES

- Alternance entre formation théorique en centre de formation et formation pratique sur différents terrains (au moins 2)
- Formation présentielle
- Plateforme de formation LMS Moodle
- Pédagogie interactive et cours dynamiques (étude de cas & mise en situation).
- Autoformation accompagnée
- Les étudiants bénéficient de guidances individualisées et collectives (ateliers) pour chaque dossier certifiant
- Divers ateliers dédiés à l'élaboration d'une posture professionnelle et d'une méthodologie professionnelle

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Suivi individuel et collectif
- Plans / supports / devoirs disponibles sur notre plateforme LMS
- Ressources notre plateforme LMS (abonnements revues, ouvrages, etc.)
- Livret de formation



MODALITES D'EVALUATION

Evaluations internes en cours de formation :

- Evaluation des connaissances

Par bloc de compétences :

- Evaluation des compétences théoriques et de leur mise en pratique durant la formation pratique
- Des exercices, devoirs et examens blancs sont proposés pendant la formation, concourants à l'élaboration des écrits et des oraux de certification.

Epreuves de certification :

- L'obtention du diplôme est conditionnée par des épreuves de certification rattachées à chacun des blocs de compétences. Ces blocs de compétences ne se compensent pas entre eux.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

- **BC 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne :**
 - Epreuve écrite- étude de cas pratique
 - Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation
- **BC 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité :**
 - Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne
- **BC 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne :**
 - Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage
- **BC 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention :**
 - Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne
- **BC 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne :**
 - Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

ACCESSIBILITE

- Nos formations sont ouvertes à tous
- En cas de besoins spécifiques d'adaptation de la formation, notamment en raison de situations de handicap, merci d'écrire à Claire LE LAGADEC à l'adresse suivante : clelagadec@initiatives.asso.fr
- Il est important de nous indiquer si ces besoins impactent la durée des évaluations et les modalités de formation afin que nous ayons le temps de nous adapter



APRES VOTRE FORMATION

Le diplôme ou le titre professionnel obtenu équivaut réglementairement aux diplômes ou titres professionnels suivants :

- Aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

Le titulaire de ce diplôme ou de ce titre professionnel peut envisager :

- Une suite classique de parcours vers les formations suivantes : DEME, DETISF

D'exercer les carrières et métiers suivants :

- L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

CHIFFRES CLES

ANNEE DE REFERENCE : 2024

Formations conduisant à une certification professionnelle :

- Nombre de bénéficiaire entrés en formation : 55 apprenants,
- Taux de présentation à l'examen : 38 apprenants soit 69,09%
- Taux de bénéficiaires admis aux certifications : 37 admis, soit 97,36 %
- Taux d'abandons : 30,90 %
- Taux d'insertion professionnel (dans l'emploi / métier visé) : non communiqué à ce jour

Participants contactés pour répondre à une enquête de satisfaction :

- Dont 12 participants ont répondu à l'enquête, soit 67% de taux de participation
- Dont 10 participants se sont déclarés satisfaits de leur formation, soit 83.3 %